

**VILLE de DOL DE BRETAGNE****CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2015****- COMPTE RENDU DE SEANCE -**

**Présents :** M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, M. PEDRON, M. BARAT, Mme COUAPPEL, M. TONNEAU, M. MALECOT - Adjointes ; M. AMIOT, M. COADIC, M. REHEL, Mme MACE, Mme JOUQUAN, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, M. POULAIN, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, Mme PINÇON, M. MERCIER, Mme HUCHET, Mme HERY - Conseillers Municipaux.

**Représentés :** Mme ROUYEZ (représentée par Mme MACE), Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), M. ROTA (représenté par M. REHEL), Mme EGAUX (représentée par M. BREGAINT), Mme LAVERDUNT (représentée par M. PEDRON), M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER), M. LEROY (représenté par Mme HUCHET), Mme GRACE (représentée par Mme HERY).

Avant de débiter la séance, M. le Maire renouvelle toute sa sympathie, en son nom et au nom de l'Assemblée, à Mme Catherine PRUNIER qui vient de perdre sa maman.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 29 janvier 2015 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

**1. Débat des Orientations Budgétaires pour 2015.**

Le Conseil Municipal **prend acte** des orientations budgétaires de la Ville de Dol pour l'année 2015.

**2. Aménagement de la rue de Paris : validation du D.C.E et engagement de la consultation.**

Le Conseil Municipal **valide** le D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises) correspondant aux lots 1 et 3 du programme des travaux de réhabilitation de la rue de Paris.

*Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace).*

**3. Assainissement : extension du réseau rue Pierre Sémard vers le bourg de Carfantin - validation du D.C.E et engagement de la consultation.**

Le Conseil Municipal :

- **valide** à l'unanimité le D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises) correspondant aux travaux d'extension du réseau d'assainissement dans la rue Pierre Sémard.
- **décide** en conséquence d'engager la consultation selon la formule M.A.P.A.

**4. Plan de relance de l'économie locale : demande de subvention (délib. 2015/013).**

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'engager des travaux de réhabilitation dans l'ensemble immobilier situé de part et d'autre du musée Médiévalys.
- **sollicite** auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine, une subvention correspondant à 20 % des travaux engagés, dans le cadre du plan de relance de l'économie locale mise en œuvre par l'Assemblée Départementale.

**5. Fête de la Fédération des Bagadoù - édition 2015.**

Le Conseil Municipal :

- **émet** à l'unanimité un avis favorable de principe quant à l'accueil en 2015 de la Fête de la Fédération des Sonneurs d'Ille et Vilaine.

- **décide** de verser une subvention de 1 500,00 € à l'Association Bodadeg Ar Sonerion, organisateur de la Fête de la Fédération des Sonneurs d'Ille et Vilaine, au titre de la prise en charge de 50 % des frais de transport des groupes pour l'édition 2015 (dans la limite de 1 500,00 €).
- **dit** que la dépense correspondante sera imputée au compte 657 des dépenses de fonctionnement du Budget Général 2015.

#### 6. Participation aux dépenses de fonctionnement pour une école spécialisée de Fougères.

Le Conseil Municipal :

- **accepte** à l'unanimité de participer aux charges de fonctionnement pour un élève de Dol scolarisé dans un établissement scolaire spécialisé de Fougères, le montant de la participation financière étant fixé à 358,00 €.
- **dit** que la dépense correspondante sera prise en charge par le budget général 2015.

#### 7. Création des emplois saisonniers pour la saison estivale 2015.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-après, pour l'été 2015.

- A.L.S.H :
  - Juillet ⇨ 1 directeur-adjoint + 15 animateurs
  - Août ⇨ 1 directeur-adjoint + 12 animateurs
  - Mini camps ⇨ 3 animateurs
- Espace Jeunes : ⇨ Juillet : 3 animateurs ; août : 3 animateurs
- Services Techniques :
  - Espaces verts ⇨ 4 agents
  - Autres services ⇨ 4 agents
- « Ville propre » ⇨ 5 agents
- Equipements sportifs ⇨ 1 agent d'entretien
- Médiathèque ⇨ 1 agent
- Service administratif (si besoin) ⇨ 1 agent en juillet ou août

#### 8. Personnel communal : modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de modifier comme il suit le tableau des effectifs du personnel communal :

- Passage d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet, de 20/35<sup>ème</sup> à 15/35<sup>ème</sup>.

#### 9. Lotissement « le Clos des Pommiers » : annulation de la vente d'un lot.

Le Conseil Municipal :

- **accepte** à l'unanimité la demande d'annulation de la vente du lot n° 24 du lotissement « Le Clos des Pommiers » présentée par Mme Mathilde BRUNO.
- **décide** en conséquence de commercialiser à nouveau ledit lot d'une superficie de 618 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles cadastrées AY 522 et 532.

#### 10. Locaux annexes au terrain de football synthétique : présentation de l'A.P.D actualisé et demande de subventions auprès de la F.F.F.

Le Conseil Municipal :

- **valide** un A.P.D (Avant Projet Définitif) actualisé, intégrant les 24 m<sup>2</sup> supplémentaires d'espace de convivialité.  
*Résultat du vote : 23 voix pour ; 6 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery, J-L. Leroy et G. Grace).*
- **sollicite** auprès de la Fédération Française de Football, les aides pouvant être attribuées au projet aujourd'hui développé par la Ville de Dol de Bretagne.

#### 11. Lotissement « Les Rolandières 5 » (parc d'activités) : vente d'un lot.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de vendre à la S.C.I JABIAL représentée par M. Ben HASSAN, pour l'implantation d'une salle de sport « L'Orange Bleue » le lot n° 2 du Parc d'Activités Les Rolandières 5.
- **autorise** M. le Maire à signer un compromis de vente sous conditions suspensives, ainsi que le futur acte authentique de vente, au prix de 19,15 € H.T le m<sup>2</sup>, auquel se rajoute une T.V.A sur marge de 3,51 € par m<sup>2</sup>, avec le représentant de l'entreprise visée ci-dessus.
- **précise** lesdites conditions suspensives :
  - dépôt de garantie de 10 % du montant T.T.C de la parcelle,
  - obligation de déposer une demande de permis de construire dans les 3 mois suivant le compromis signé,

- obligation de signer l'acte authentique de vente dans les 2 mois suivant l'obtention du permis de construire,
- revente obligatoire au prix d'achat du terrain avec frais de notaire à charge du vendeur si aucun projet n'est commencé dans les 2 années suivant l'obtention du permis de construire.
- **précise** que le versement du prix s'effectuera :
  - à la signature de l'acte pour une valeur correspondant à 2 500 m<sup>2</sup>,
  - dans le délai de 2 ans maximum sans intérêt après la signature de l'acte pour la superficie restante d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, étant entendu que M. Ben HASSAN, gérant de la SCI devra se porter caution solidaire pour garantir la dette concédée à la SCI.
- **demande** à l'étude de Maîtres ROMAGNE et SECHE de procéder à l'établissement des actes notariés.

## **12. Transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au S.D.E 35.**

Le Conseil Municipal :

- **approuve** à l'unanimité le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au S.D.E 35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **accepte** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité Syndical du S.D.E 35 dans sa délibération du 04 février 2015.
- **décide** de mettre à disposition du S.D.E 35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
- **autorise** M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- **s'engage** à accorder la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

## **13. Enquête publique au titre des installations classées : avis du Conseil Municipal sur le renouvellement et l'extension d'une carrière sur la commune de Baguer Pican.**

Le Conseil Municipal **émet** à l'unanimité un avis favorable quant aux demandes de la Société des carrières PENSA de renouvellement de l'exploitation et d'extension de la carrière située au lieu-dit « La Bosse de l'Abbé » sur la commune de Baguer Pican.

## **14. Informations sur les marchés à procédure adaptée.**

Le Conseil Municipal **prend acte** des informations ci-dessous :

➤ Médiathèque : Marché triennal d'acquisition des documents (livres, BD, CD, DVD) :

Le marché comprend 7 lots :

Les candidats retenus sont :

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| * Lot 1 - Livres de fiction adultes :             | Librairie Doloise.       |
| * Lot 2 - Livres de fiction jeunesse :            | Librairie l'Herbe Rouge. |
| * Lot 3 - BD adultes :                            | Librairie l'Herbe Rouge. |
| * Lot 4 - Documentaires adultes et jeunesse :     | Librairie Doloise.       |
| * Lot 5 - Poésie et théâtre adultes et jeunesse : | Librairie l'Herbe Rouge. |
| * Lot 6 - CD audio :                              | S.A.S GAM d'Annecy.      |
| * Lot 7 - DVD :                                   | Sté ADAV de Paris.       |

Pour affichage le 04 mars 2015.

Le Maire,  
Denis RAPINEL

